



SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA
Don IDA n° H7990

SECRETARIAT PERMANENT DE L'OHADA
Don IDA n° H7990

AVIS DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 21/SP-OHADA/PACI/DRHMAG/2016
SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE PROCEDER A DES PRESELECTIONS
DE CANDIDAT (E) EN VUE DU RECRUTEMENT DU PERSONNEL POUR LE
COMPTE DE L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU
DROIT DES AFFAIRES (OHADA)

La présente sollicitation à manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés paru dans le DG Market, le 25 octobre 2012 et *UNDB Online Paperform* du 17 juillet 2013.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), procède au recrutement d'un cabinet *de renommée internationale spécialisé en ressources humaines* pour l'assister dans le processus de recrutement suite aux vacances de certains postes d'agents d'encadrement en son sein.

La mission du cabinet est de procéder à la présélection devant aboutir au recrutement de cinq (05) cadres de haut niveau à savoir :

- un Directeur Général ou une Directrice Générale de l'Ecole Régionale Supérieure de la Magistrature (ERSUMA), qui sera basé(e) à Porto Novo (Bénin) ;
- un Directeur ou une Directrice des affaires Juridiques, de la Documentation et de la Communication, qui sera basé(e) à Yaoundé (Cameroun) ;
- un ou une Juriste référendaire à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, qui sera basé(e) à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- un Chef de service Financier et Comptable à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage, qui sera basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) ;
- un Chef de service des Ressources Humaines, du matériel et de l'administration générale de l'ERSUMA, qui sera basé à Porto Novo (Bénin).

Les prestations comprennent :

- la publication et l'insertion dans les organes de presse officiels ou privés à grande audience nationale de l'avis d'appel public à candidatures dans les 17 Etats membres de l'OHADA par les moyens les plus appropriés ;
- la notification de l'avis d'appel à candidatures au Ministère de la Justice et au Ministère des Finances de chacun des États membres de l'OHADA, pour large diffusion par leur soin dans le pays ;
- la centralisation et l'étude des dossiers de candidatures issues de l'appel public à candidatures ;
- la présélection des candidats ayant soumis un dossier de candidature ;
- la transmission au Secrétaire Permanent du Rapport ayant abouti à la présélection des meilleures candidatures et incluant une liste restreinte de trois à cinq candidats retenus pour chaque poste pour la sélection finale.

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) invite les cabinets admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.

Les cabinets intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc.).

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

1. avoir une expérience pertinente et prouvée d'au moins dix (10) ans avec cinq réalisations au moins dans le domaine des RH au profit d'organisations comparables à l'OHADA ;
2. avoir une bonne connaissance de l'OHADA et de ses Institutions ;

3. avoir une expérience spécifique au cours des trois (3) dernières années dans le recrutement de personnel de haut niveau pour une organisation internationale, notamment en Afrique ;
4. avoir une bonne expérience d'élaboration des référentiels de compétences et des guides d'entretien ou tout autre outil de recrutement;

Plusieurs cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts et des Crédits et Dons de l'AID », de janvier 2011, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode basée sur la qualité technique et coût telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous aux heures suivantes : **de 9h00 à 15h30 heures locales.**

Les manifestations d'intérêt doivent être envoyées par courrier électronique ou déposées au plus tard le **30 août 2016 à 14H00** (heures de Yaoundé, République du Cameroun) avec la mention :

ASMI N°21/SP-OHADA/DRHMAG/2016
SELECTION D'UN CABINET CHARGE DE PROCEDER A DES PRESELECTIONS DE CANDIDATS
(ES) EN VUE DU RECRUTEMENT D'UNE PARTIE DU PERSONNEL POUR LE COMPTE DE
L'ORGANISATION POUR L'HARMONISATION EN AFRIQUE DU DROIT DES AFFAIRES
(OHADA)

A l'adresse ci-dessous :
Secrétariat Permanent de l'OHADA,
Immeuble OHADA, quartier Hippodrome,
Angle Avenues Winston-Churchill & Charles-de-Gaulle, face MINREX
B.P 10071 Yaoundé (République du Cameroun)
Téléphone: + 237 222 21 09 05; Télécopie (Fax): + 237 222 21 67 45
E-mail: secretariat@ohada.org

Yaoundé, le 28 juillet 2016

Pr. Cossi Dorothé SOSSA